

# APPEL À PROJETS ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2017 MAIRIE DE TOULOUSE

**Accroître la présence des femmes dans les espaces publics  
et favoriser l'accès à l'usage de leurs droits dans la ville.**

---

CONTEXTE	page 2 et 3
OBJECTIFS de L'APPEL à PROJETS	page 4
CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS	page 5
DOSSIER DE CANDIDATURE	page 6 à 14
ATTESTATION SUR L'HONNEUR	page 15
MODALITÉS D'ENVOI	page 16

## CONTEXTE :

### 1- Le cadre juridique

Les collectivités territoriales sont des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes. Par leur statut d'employeuses, par la définition et la mise en œuvre de leurs politiques publiques, par leur connaissance et leur capacité d'animation des territoires, elles sont un véritable levier pour une action publique en faveur de l'égalité.

Première loi globale, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes réaffirme le rôle des collectivités territoriales pour atteindre une égalité effective.

Cette loi vient renforcer et généraliser la loi du 21 février 2014 qui fait de l'égalité femmes-hommes une priorité transversale de la « Politique de la ville ».

### 2 – Le droit à la ville

Le droit à la ville est un droit essentiel pour la citoyenneté et l'égalité : c'est la capacité à participer activement, c'est-à-dire faire valoir son point de vue et ses besoins concernant le cadre urbain, la qualité des transports, la gestion urbaine, et de circuler librement en toute sécurité, partout dans la ville, de jour comme de nuit.

### 3- Les usages de l'espace public

*« Une socialisation différenciée des femmes et des hommes induit un usage différent de l'espace public et des déplacements. De la même façon qu'il existe encore une dichotomie hommes/femmes entre « production » et « reproduction », il existe un clivage entre sphère publique et sphère privé » (Geneviève Fraisse, philosophe).*

L'espace public se définit par opposition à l'espace privé, ce dernier étant traditionnellement considéré comme l'espace de la famille et de l'intime. La non-reconnaissance des femmes en tant qu'actrices sociales a en effet construit un imaginaire collectif dans lequel l'espace public relève du masculin et l'espace privé du féminin. Quand bien même les femmes ont toujours eu accès à l'espace public, que ce soit pour le travail dans les champs ou à l'usine, leur présence dans l'espace public a longtemps été vue comme illégitime quand elle n'était pas conditionnée à leurs devoirs d'épouse ou de mère (aller faire les courses, aller chercher les enfants à l'école, les emmener chez le médecin, etc.).

L'usage de l'espace public répond ainsi à des codes sexués. Les hommes et les femmes ne se déplacent pas de la même façon dans la ville, n'utilisent pas les mêmes lieux, n'y ont pas les mêmes rôles, ne sont pas exposés aux mêmes difficultés. Les questions sécuritaires ne se posent pas de la même façon pour les femmes et pour les hommes, de jour et de nuit.

Elles et ils abordent l'espace urbain de façon différente.

Les hommes occupent les trottoirs, les cafés, les bas d'immeubles de manière statique ; les femmes, elles, ne stationnent pas. Leurs motifs de déplacement sont plus diversifiés que ceux des hommes du fait que ce sont elles qui sont, encore majoritairement, en charge de l'espace domestique, du soin, de l'accompagnement des enfants et des personnes âgées dépendantes. Elles sont en mouvement, flânent rarement et évitent les lieux trop masculins. Leur usage de la rue est plus pratique que ludique.

Femmes et hommes se croisent, mais ne partagent pas la même liberté de mouvement. Des « murs invisibles » sont dressés à l'encontre de celles qui tentent d'y évoluer.

Selon une étude de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus), plus d'une femme sur trois éprouve un « sentiment d'insécurité » dans son quartier, contre une femme sur cinq dans les centres-villes. Si les agressions ne sont pas plus fréquentes ni nombreuses dans les quartiers, cette sensation y est cependant plus ancrée.

*« Dès leur jeune âge, les parents apprennent aux filles que l'espace public est dangereux, explique Marylène Lieber, sociologue et auteure, « Et tout au long de leur vie, on leur rappelle le risque de se retrouver dans une situation délicate. » Car, dans l'imaginaire collectif, poursuit-elle, « une femme seule, dans la rue est [encore] une femme disponible ».*

Le sentiment ressenti par les femmes n'est pas du fait d'une vulnérabilité, son origine se trouve dans :

- L'éducation (parents, jeux, école, institutions) qui contribue à l'intégration des stéréotypes genrés et sexistes,
- Le harcèlement de rue, qui va du commentaire à l'agression physique ou sexuelle,
- La surreprésentation des hommes dans l'espace public : ils y séjournent contrairement aux femmes qui le traversent...

Il en résulte une auto-restriction du droit à la ville des femmes !

Cela participe au continuum des violences. Dans tous les milieux sociaux, la plupart des femmes ont recours à des stratégies de protection.

Les sociologues soulignent que le sentiment d'insécurité provient, aussi, beaucoup des injonctions sociales que les femmes reçoivent : *« Le contrôle social collectif qui s'exerce au bas des tours est plus fort qu'ailleurs »*, remarque le géographe Yves Raibaud.

Il y a pour les femmes une forme « d'interdit social d'être là », un non-droit à la ville.

**Au delà des aménagements, la meilleure prise en compte des femmes dans l'espace public passe aussi par une question de légitimité et par l'élimination des inégalités sociales et sexuées.**

## **OBJECTIFS de l'APPEL à PROJETS**

- Affirmer la légitimité des femmes dans l'espace public, en soutenant des actions favorisant la (ré) appropriation de l'espace public par les femmes,
- Accroître leur présence, leur visibilité (occupation des rues, places, trottoirs, bas d'immeubles, jardins, équipements sportif en plein air, ...),
- Atteindre une mixité plus durable dans les espaces publics.

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

- Le projet cible les femmes et/ou les filles résidant en quartiers politique de la ville et/ou en territoires de veille active,
- L'action vise une amélioration évaluable et durable ; elle doit être novatrice,
- La recherche du changement se fera par une participation des bénéficiaires elles-mêmes (empowerment). La méthode utilisée devra être explicitée.
- L'action proposée doit s'inscrire dans, au moins, l'une des thématiques suivantes :
  - le développement de la présence et la visibilité des femmes dans l'espace public, à tous les endroits où elles ne sont pas ou trop peu visibles,
  - le développement d'actions favorisant l'accès des femmes aux différents droits : culturels, sportifs, économiques, santé, loisirs, ..., en lien avec les services publics ou privés existants,
- La structure mandataire doit être une association loi 1901 de plus de 5 ans d'existence

**Seront retenus des projets innovants, reposant obligatoirement sur une collaboration partenariale** (entre porteurs de projets, bénéficiaires, acteur.rice.s des territoires de projets,...)

- L'attestation sur l'honneur doit être remplie et signée par chaque structure engagée dans le projet.

# DOSSIER DE CANDIDATURE

## 1 – L'identité des structures partenaires du projet (ajoutez une feuille si nécessaire)

	Structure mandataire		Structure partenaire		Structure partenaire	
Nom						
Sigle/Abréviation						
Représentant.e légal.e						
Nom de la personne référente du projet						
Statut juridique						
Date de création						
Objet social						
Adresse du siège social (rue, code postal et ville)						
Site internet						
Téléphone fixe ou portable de la personne référente du projet au sein de l'association						
Courriel						
	F	H	F	H	F	H
Nombre d'adhérent.e.s						
Nombre de salarié.e.s						
Nombre de bénévoles						

## 2 – Votre projet :

Titre du projet :

.....  
.....

Problématique traitée :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Enjeux visés :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Objectif.s à atteindre :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....









**Résultats attendus, quels impacts visez-vous ?**

**Impacts quantitatifs** (combien de femmes ou de filles mobilisées et durablement investies - *présence régulière, participation aux évènements, aux décisions, ...* - nombre d'évènements envisagés, nombre d'espaces publics investis, nombre de changements de posture impulsés, ....)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Impacts qualitatifs** (comment ce projet va contribuer à ..., quels freins devraient être levés, ..., )

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Evolution ou le développement de votre projet** (Envisagez-vous un développement sur plusieurs années – *renouvellement de l'action, nouvelles tranches d'âges, nouveaux publics, nouveaux territoires, ...*-)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



**3 – Votre projet, une idée neuve**

**Projet innovant** (démontrez que ce projet est nouveau pour le territoire où il participe au droit à la ville pour les femmes)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Les plus values ce projet au regard des objectifs de cet appel à projet**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**La pérennisation de votre projet** (indiquez ce qui permettra à votre projet de durer dans le temps)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

#### 4 – La dimension collective de votre projet

**L'engagement des partenaires de projet** (présentez les personnes des associations qui participent à la mise en place du projet, précisez quel sera leur rôle)

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Les partenaires extérieurs** - *collectivités, partenaires privés, etc...*- (précisez quels seront les partenaires éventuels mis à contribution, et ce que vous attendez d'eux)

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**5 – Le financement de votre projet** : précisez en quoi l'obtention éventuelle d'un soutien financier de la Mairie de Toulouse, pour votre projet, serait indispensable au montage et à la réussite de celui-ci.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## 6 – Suivi et évaluation du projet

Si votre projet est retenu, il vous sera demandé de participer à une réunion de lancement des projets, à une réunion de suivi et à une réunion de capitalisation avec la Direction de l'Action Territoriale (Pôle Participation Citoyenne, Pôle Secteurs et Direction du Contrat de Ville Renouvellement Urbain) et la Mission égalité diversités, et les autres porteur.euse.s de projets.

Les porteur.euse.s de projet s'engagent aussi à réaliser un **bilan écrit** à la fin du projet, selon leurs propres méthodes d'évaluation, qui seront précisées.

La **plus value** apportée par le projet mené sera démontrée. Le **caractère innovant** de l'action menée ou les **améliorations** ou **changements impulsés** seront clairement explicités et valorisés. Les **enseignements** tirés de ce projet seront rédigés.

**Chaque action menée devra obligatoirement établir de quelle façon elle a agi en faveur des droits des femmes dans leur usage de la ville et comment elle a amélioré leur visibilité et leur aisance dans les espaces publics.**

Une enquête de satisfaction auprès des femmes et/ou des filles pour savoir si l'action a eu un impact direct sur celles-ci sera la bienvenue.

Enfin, des **éléments quantitatifs sexués** seront fournis.

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

de chaque association partenaire du projet :

Je, soussigné.e, Mme ou M. ....

représentant.e légal.e de l'association .....

déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements y afférant.

Date :

Signature et tampon de l'association :

Je, soussigné.e, Mme ou M. ....

représentant.e légal.e de l'association .....

déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements y afférant.

Date :

Signature et tampon de l'association :

Je, soussigné.e, Mme ou M. ....

représentant.e légal.e de l'association .....

déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements y afférant.

Date :

Signature et tampon de l'association :

Dupliquer cette feuille si nécessaire

## MODALITÉS D'ENVOI

(1) Envoyer le dossier de candidature renseigné par email à l'adresse :

[mission.egalite@mairie-toulouse.fr](mailto:mission.egalite@mairie-toulouse.fr)

**en copie Madame Julie Escudier**, conseillère municipale en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes : [julie.escudier@mairie-toulouse.fr](mailto:julie.escudier@mairie-toulouse.fr),  
au plus tard **le samedi 7 octobre 2017 (inclus)**.

(2) Joindre à cet envoi :

- le budget prévisionnel du projet
- le budget prévisionnel pour l'année 2017 de chaque structure partenaire
- vos éventuelles feuilles annexes (fiche projet supplémentaire, échéancier, fiche identité des structures partenaires ou attestations sur l'honneur si nécessaire...)

Sans le dossier de candidature dûment rempli et les pièces jointes demandées ci-dessus, votre candidature sera considérée incomplète et ne sera pas étudiée.

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter Madame Sylvie Froidefond, chargée de mission à l'égalité entre les femmes et les hommes pour la Mairie de Toulouse : 05 81 91 79 60 ou [sylvie.froidefond@mairie-toulouse.fr](mailto:sylvie.froidefond@mairie-toulouse.fr)